

Nom du client : [REDACTED]
Adresse : CHEMIN BU BAYON [REDACTED]
CP + Ville : 4651 BATTICE

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : ☒ Conforme Risque de partialité : ☐ oui ☒ non

Demandeur : [REDACTED] CHEMIN BU BAYON [REDACTED] - 4651 BATTICE

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : [REDACTED]

Adresse de la visite : CHEMIN DU BAYON 18 - 4651 BATTICE

Responsable des travaux : Idem demandeur

Mission réalisée le : 08-11-24

N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 15-11-24

N° ordre mission : 1407557

Ref. Socotec Avantage : /

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12
4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312

Agent visiteur : LATOUR G.

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé



Ing. Ph. BARBARY



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Demandeur : ELECTRA DOMO

Adresse : CHEMIN BU BAYON 20 - 4651 BATTICE

N° TVA : BE 0833298 888

☐ TVA non assujetti

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : BARBASON THIERRY

Adresse : CHEMIN DU BAYON 18 - 4651 BATTICE

Responsable des travaux : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

1. Identification de l'installation :

Adresse : CHEMIN DU BAYON 18 - 4651 BATTICE

Code EAN :

5	4	1	4	4	9	0	2	0	7	0	8	9	7	1	8	5	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° compteur : 5115691-2005

☐ N° compteur (exclusif) nuit :

☐ Compteur non-placé

Cabine HT privée : ☐ oui ☒ non

Type d'installation : ☒ unité d'habitation ☐ local (locaux) non-technique(s) d'un ensemble résidentiel

☐ production décentralisée ☐ autres :

Installations spécifiques : ☐ photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) ☐ borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * ☐ piscine (7.2)

☐ balnéothérapie(s) ☐ sauna(s) (7.3) ☐ fontaine(s) (7.100) ☐ bassin(s) d'eau(x) (7.100)

2. Données du contrôle (prescription(s) réglementaire(s)) :

Type de contrôle : ☐ Conformité avant mise en usage (6.4.) ☐ modification - extension importante

☒ Visite de contrôle (6.5.) ☐ avant renforcement d'une ancienne installation (8.4.1.)

☐ vente avec ancienne installation (8.4.2.) ☐ libre ancienne installation (8.4.3.)

Date de réalisation : ☐ avant le 01/10/1981 ☒ à partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 ☐ à partir du ☐ 01/06/2020 ☐ 01/06/2023

* ☐ avant le 01/11/2022 ☐ après le 01/11/2022 ☐ application prescriptions chapitre 7.22

Dérégation(s) : ☐ néant ☐ anciennes installations (8.2.1.) ☒ installations ancien RGIE (8.2.2.)

☐ installation entamée avant le 01/06/2023 sur déclaration du demandeur (6.5.8.1)

3. Données de l'installation :

U_N (AC) : ☐ 1N400V ☐ 2X230V ☐ 3X230V ☒ 3N400V ☐ Autre:

Prise de terre ☐ commune ☐ boucle de terre ☐ barre(s) de terre ☒ piquets de terre ☐ inconnue

☐ conducteur(s) enfoui(s) horizontalement, verticalement ou en oblique ☐ Autre:

Type de schéma de mise à la terre : ☒ TT ☐ TN-S ☐ IT ☐ non défini

Canalisation d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm² - Type EXVB

Protection de branchement : I_N 24 A ☐ selon devis GRD ☒ I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits (réserves compris) : 14

Type de coupure générale : ☒ int. différentiel ☐ Autre :

Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type	Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type
1	IV	40	300	A					
1	IV	40	30	A					
1	II	40	300	A					

Annexe(s) descriptive(s) : ☒ sans objet ☐ installation visitée ☐ installation(s) production décentralisée ☐ photos installations

☐ installation PV ☐ autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexés : Ref: 1407557 v1 08/11/24

Référence du (des) plan(s) des installations de sécurité paraphé(s) pour réception : ☒ sans objet

Référence du (des) plan(s) des installations critiques paraphé(s) pour réception : ☒ sans objet

Référence de la liste des installations de sécurité - critique : ☒ sans objet

Référence de la liste des voies d'évacuation : ☒ sans objet

☐ Autre(s) donnée(s) annexe(s) :

4. Résultats du contrôle (mesures, essais, et visuel) :

Prise de terre :	7 Ω	Isolement général :	74 MΩ	Continuité PE	OK	Liaison équipot. :	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir. :	OK	I _N prot/Section conducteurs :	OK	Schémas :	OK
Matériel mobile :	OK	Diff.: bouton test :	OK	Boucle de défaut :	OK	Matériel fixe :	sans objet

INFRACTIONS :

☒ Néant

REMARQUES :

☒ Voir annexe "Résultats du contrôle"

NOTES :

☒ Néant

5. Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant : **12-2049**.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient scellées.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ing. Ph. BARBARY

ANNEXE "Résultats du contrôle" - Point 4.

INFRACTIONS : ☒ néant

REMARQUES :

INSTALLATION MEUBLEE, IL SE PEUT QUE TOUT N'AIE PU ETRE ACCESSIBLE
HORS CADRE DU CONTRÔLE LES INSTALLATIONS PV

NOTES : ☒ néant

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :

1. Dès que le compromis est signé :

• Devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire **afin** que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :

• Devoir de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Energie –Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

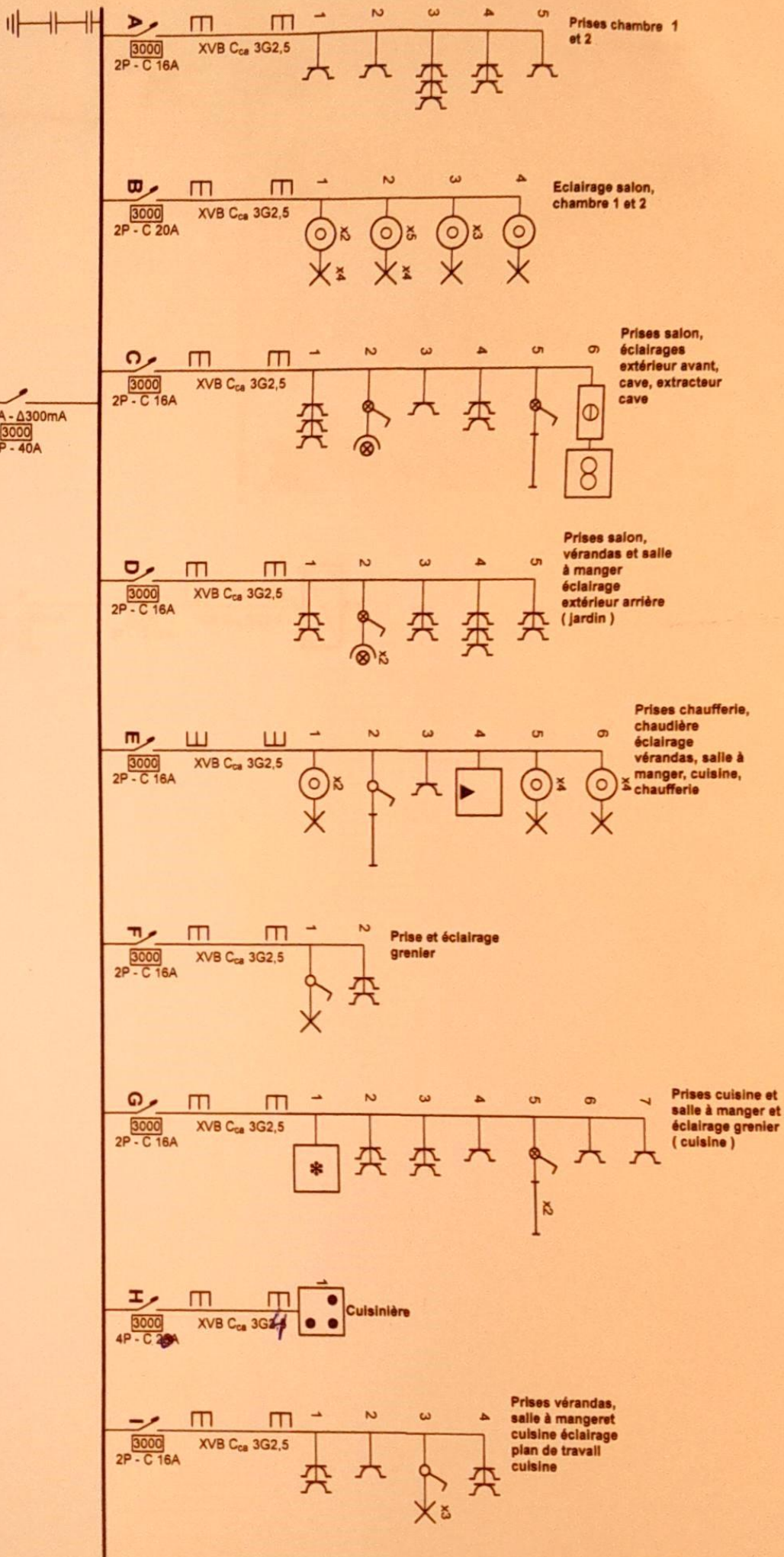
Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.



511 5691-2015

KVh
4P - 24A
EXVB C_{ca} 4x10

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Batrice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

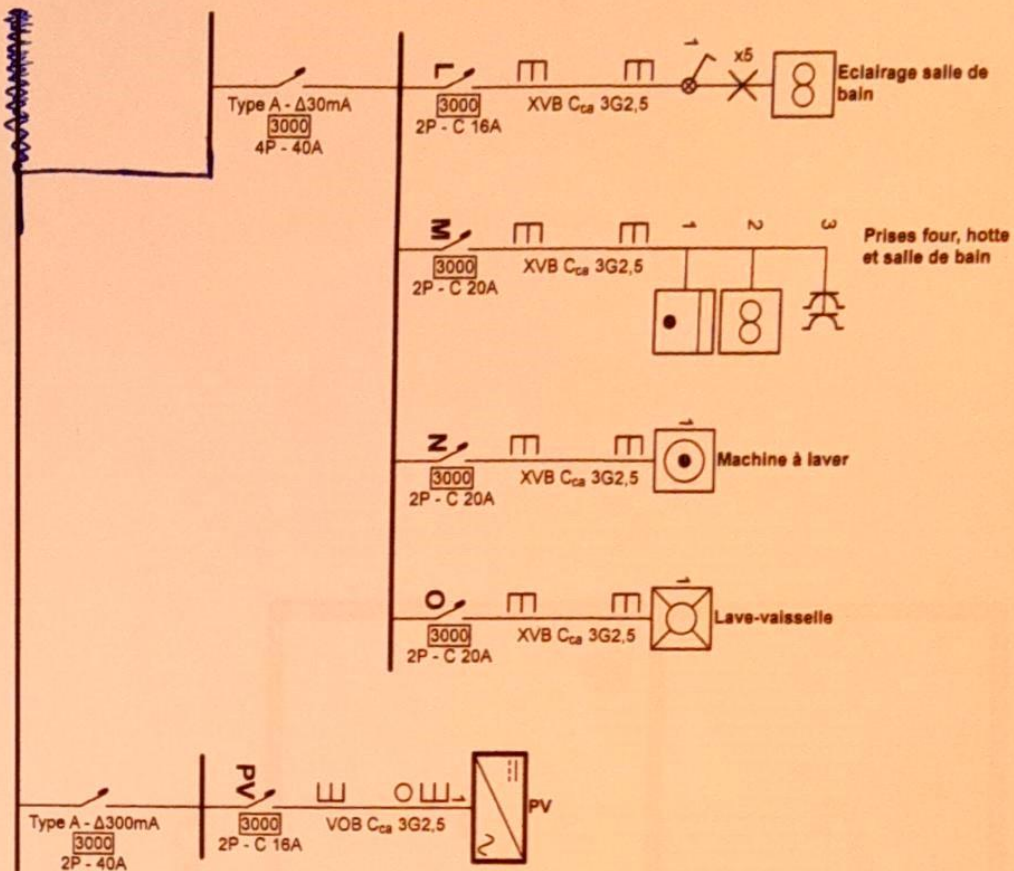
Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Batrice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833.298.888



p. 1/7
Schéma unifilaire

3 x 400V + N ~ 50Hz

14075574
8/11/14



Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

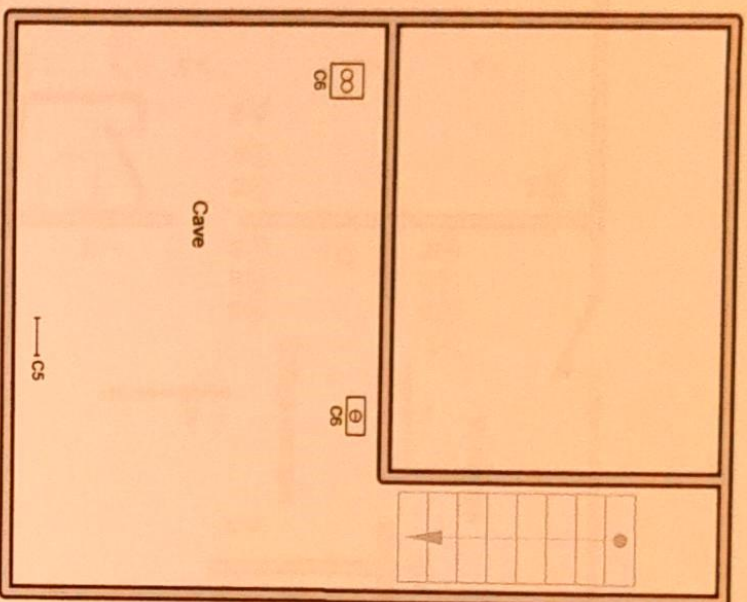
Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833 298 888



p. 217
Schéma unifilaire

3 x 400V + N - 50Hz

74075574
8/11/14



Cave

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833.298.888

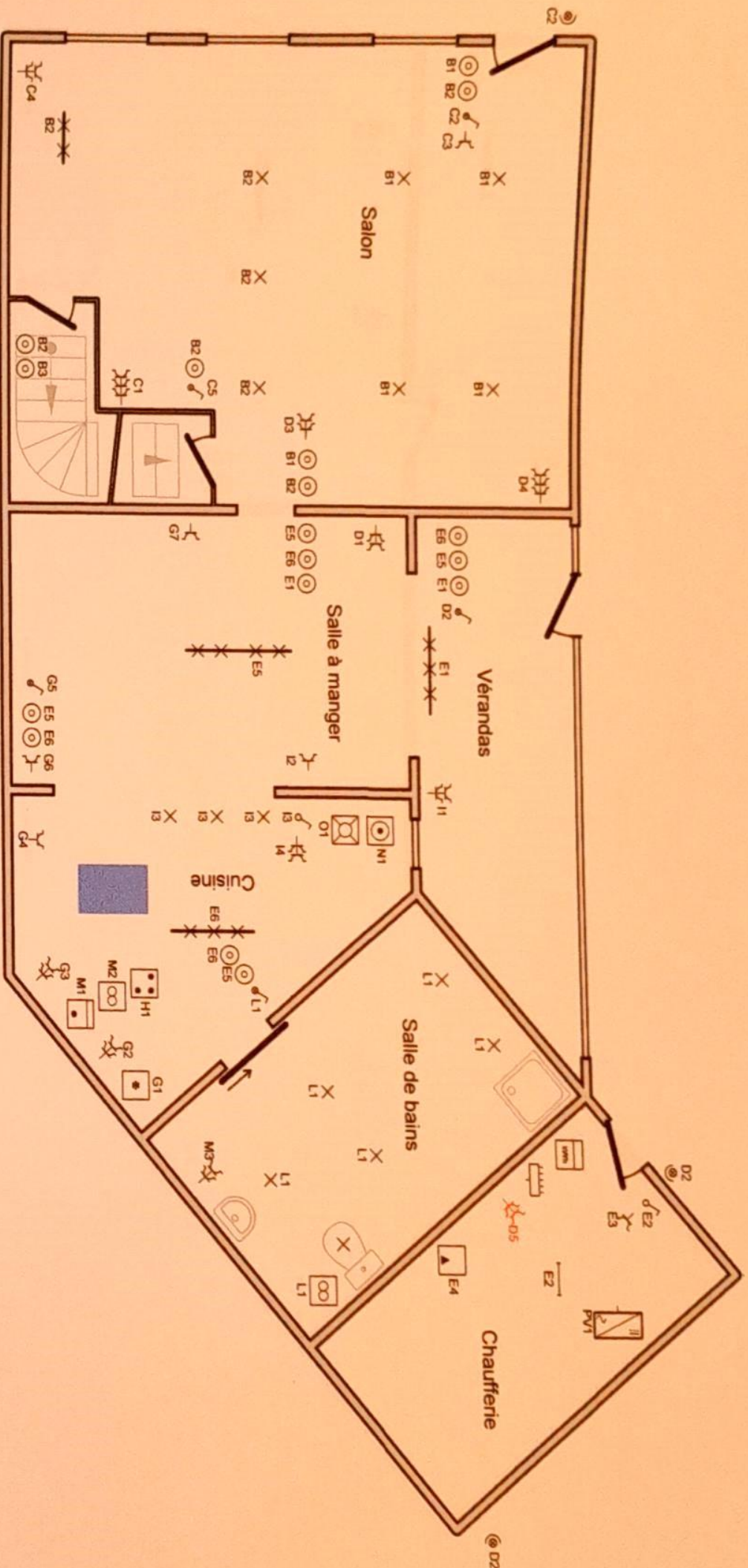


P. 3/7
Plan de position

3 x 400V + N ~ 50Hz

74075574

01/11/14



Rez-de-chaussée

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833.298.888



P. 4/7
Plan de position

3 x 400V + N ~ 50Hz

24075574
Pfn/24



1er étage

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

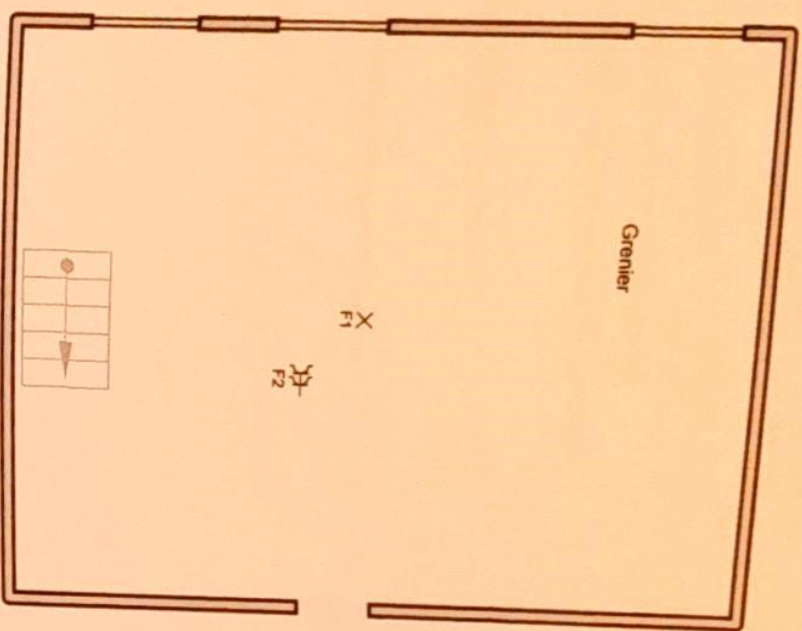
Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833 298 888



p. 5/7
Plan de position

3 x 400V + N ~ 50Hz

74075964
8/7/14



Grenier

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833.298.888



p. 6/7 Plan de position

3 x 400V + N ~ 50Hz

24055169
8/11/24

A	Prises chambre 1 et 2
B	Eclairage salon, chambre 1 et 2
C	Prises salon, éclairages extérieur avant, cave, extracteur cave
D	Prises salon, vérandas et salle à manger éclairage extérieur arrière (jardin)
E	Prises chauffage, chaudière éclairage vérandas, salle à manger, cuisine, chauffage
F	Prise et éclairage grenier
G	Prises cuisine et salle à manger et éclairage grenier (cuisine)
H	Cuisinière
I	Prises vérandas, salle à manger et cuisine éclairage plan de travail cuisine
L	Eclairage salle de bain
M	Prises four, hotte et salle de bain
N	Machine à laver
O	Lave-vaisselle
PV	PV

Adresse de l'installation électrique

Barbason Thierry
Chemin du bayon 18
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
EAN 541449020708971856

Installateur

Electra Domo srl
Chemin du Bayon 20
4651 Battice
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: info@electradomo.be
BE 0833.298.888



p. 717
Liste des circuits

3 x 400V + N ~ 50Hz

77075514
8/11/14